

Rectorat

Bordeaux, le 13 mai 2026,

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Virginie CARTON

Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale

Référente « Mémoire et citoyenneté »

Affaire suivie par :
Virginie Carton
IA-IPR d'histoire-géographie
Référente académique Mémoire
et citoyenneté
Virginie.carton@ac-bordeaux.fr

Roxane FINEL

Secrétaire générale du Conseil Départemental d'Accès au Droit
de la Gironde,

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

à

Mesdames et Messieurs les professeurs

S/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement de la Gironde,

Objet : projets scolaires en partenariat avec le CDAD 33 et organisation de l'accueil des scolaires à des audiences du TJ de Gironde pour l'année scolaire 2026/2027

Annexe : fiche de projet à remplir et fiches inscription concours Art et justice

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2026/2027 nous avons de nouveau l'autorisation de recevoir des classes de scolaires **à compter du mois de septembre 2026**. Dans ce cadre, nous proposons aux équipes qui le souhaitent, de projeter comme habituellement des projets scolaires autour de la Justice et de la venue au tribunal pour l'année 2026-2027 en suivant la procédure ci-dessous. Les projets seront validés, archivés et les modalités pratiques effectives de mises en œuvre vous seront communiquées au fur et à mesure des décisions des autorités compétentes.

Nous rappelons qu'une telle visite s'inscrit dans un projet préparé en amont et nécessite une exploitation lors du retour en classe.

Le Département de la Gironde est doté de deux tribunaux judiciaires, l'un à Libourne et l'autre à Bordeaux. Ces deux juridictions sont susceptibles d'accueillir des classes lors d'audiences correctionnelles.

Vous pouvez connaître la juridiction la plus proche de votre établissement grâce au lien suivant :

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/liste-des-juridictions-competentes-pour-une-commune-22081.html>

Il vous suffit d'entrer le code postal de votre établissement et de chercher dans la liste le TJ dont vous dépendez. Vous n'êtes pas contraint de solliciter uniquement le TJ de votre secteur. En effet, la capacité d'accueil des deux juridictions n'est pas la même.

Pour assister à une audience ou obtenir des renseignements au TJ de Libourne :

- Contacter la Directrice de greffe à l'adresse suivante : dg.tj-libourne@justice.fr

Pour assister à une audience ou obtenir des renseignements au TJ de Bordeaux :

- Les audiences ouvertes aux scolaires ont lieu les **mardi, mercredi et vendredi après-midi. Il s'agit d'audiences du tribunal correctionnel** en formation collégiale ou juge unique, avec une arrivée obligatoire au tribunal à 13h10 pour l'audience de 13h30, 13h40 pour l'audience de 14h00. Des audiences de comparution immédiate sont également possibles. Celles-ci ont lieu les **lundis** et les **jeudis** : audience à 13h30 le lundi soit une arrivée à 13h10 au plus tard ; audience à 14h00 les autres jours soit une arrivée à 13h40 au plus tard
- Les audiences collégiales et à juge unique (mardi, mercredi, vendredi) accueillent jusqu'à **30 élèves coupés en deux groupes** et les audiences de comparution immédiate (lundi, jeudi) jusqu'à **15 élèves**.
- Les candidatures seront traitées au fur et à mesure de leurs arrivées pour validation.
- Vous devez préalablement à votre demande, faire valider votre projet pédagogique par l'Inspection pédagogique en envoyant un message avec votre fiche de projet en annexe sous couvert de votre chef d'établissement (qui doit donc être en copie de votre mail) à l'adresse audiences-tribunal@ac-bordeaux.fr. Merci d'indiquer impérativement **AUDIENCE TJ – Nom de l'établissement** en objet.
- Une fois votre projet validé, il est directement envoyé au CDAD. La personne compétente vous recontactera pour vous proposer une date d'audience.

Nous vous invitons dans la mesure du possible à nous proposer des dates susceptibles de vous intéresser. Nous nous efforcerons de satisfaire vos demandes. À noter que **nous avons dû faire le choix de limiter l'accès à 2 classes maximum par établissement**, afin de permettre au plus grand nombre d'établissements de bénéficier du dispositif.

De plus, afin de veiller au bon déroulement des audiences, les classes seront nécessairement scindées en deux (groupe de 15 élèves maximum).

Vous devez confirmer la réservation par retour de mail, une fois l'attribution de la date effectuée. Toute proposition non confirmée sera considérée comme non acceptée.

Par ailleurs, le tribunal judiciaire a souhaité prolonger le dispositif d'accueil de ces classes en faisant intervenir à l'issue de l'audience un professionnel du droit : avocats, juristes et secrétaire générale du CDAD, magistrats, auditeurs de Justice, directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers.

Il s'agit alors d'un temps d'échange avec les élèves sur le déroulé de l'audience et sur le fonctionnement de la justice en général (les élèves assistent à environ 1h30 d'audience et s'ensuit un échange avec ce professionnel). Pour des raisons évidentes de respect des personnels mobilisés, si vous indiquez, dans votre fiche, vouloir bénéficier de ce

dispositif complémentaire, sachez que cela vous engage à respecter les horaires précis pour lesquels vous êtes convoqués quitte à ne pas assister à la fin de l'audience en cours.

Ainsi, si vous souhaitez profiter de cette intervention, nous vous remercions de nous l'indiquer dans votre mail de réservation. Nous vous précisons que compte-tenu du grand nombre de classes accueillies, ce débriefing ne sera pas toujours possible.

Toute demande de renseignement complémentaire est à adresser à scolaires.tj-bordeaux@justice.fr.

En partenariat avec le Rectorat de Bordeaux, le CDAD organise chaque année dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine, un **concours « Art et justice »** à destination des élèves de 4ème. Deux épreuves seront à distinguer pour ce concours : un rendu collectif d'une œuvre par une classe et un rendu individuel, produit par un élève.

Si votre classe s'engage dans ces projets avec la réalisation d'une production finale sur le thème de la **Justice** (vidéo, audio, affiches, maquette ...), celle-ci sera exposée dans l'enceinte du Tribunal judiciaire lors des Journées Européennes du patrimoine. Le public aura la possibilité de voter tout au long de la journée pour l'œuvre qu'il préfère dans chaque catégorie.

- Le lauréat de l'épreuve individuelle pourra réaliser son **stage de 3^{ème} au sein du CDAD** et découvrir le monde de la justice.
- La classe gagnante de l'épreuve collective pourra participer à un « Rallye Justice » sur différents sites judiciaires de l'arrondissement.

Nous vous invitons à contacter le CDAD à l'adresse électronique cdad-gironde@justice.fr et à inscrire vos élèves concernés avant le 10 mai 2027. Un rappel concernant ce concours aura lieu dans le courant de l'année scolaire.

Dans l'attente de vos projets, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Virginie CARTON
IA-IPR d'Histoire-Géographie
Référente mémoire et citoyenneté



Roxane FINEL
Secrétaire générale du CDAD

